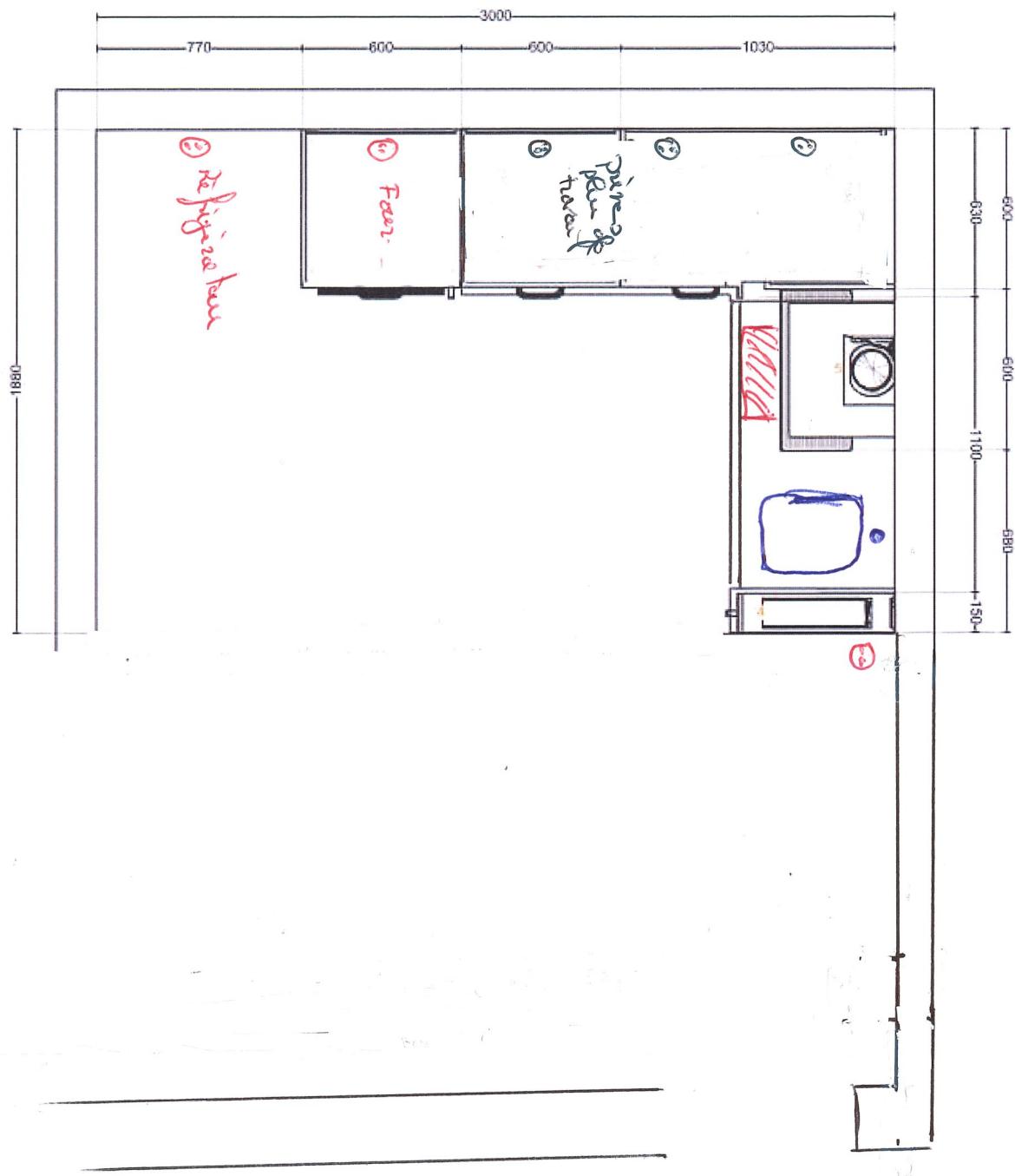
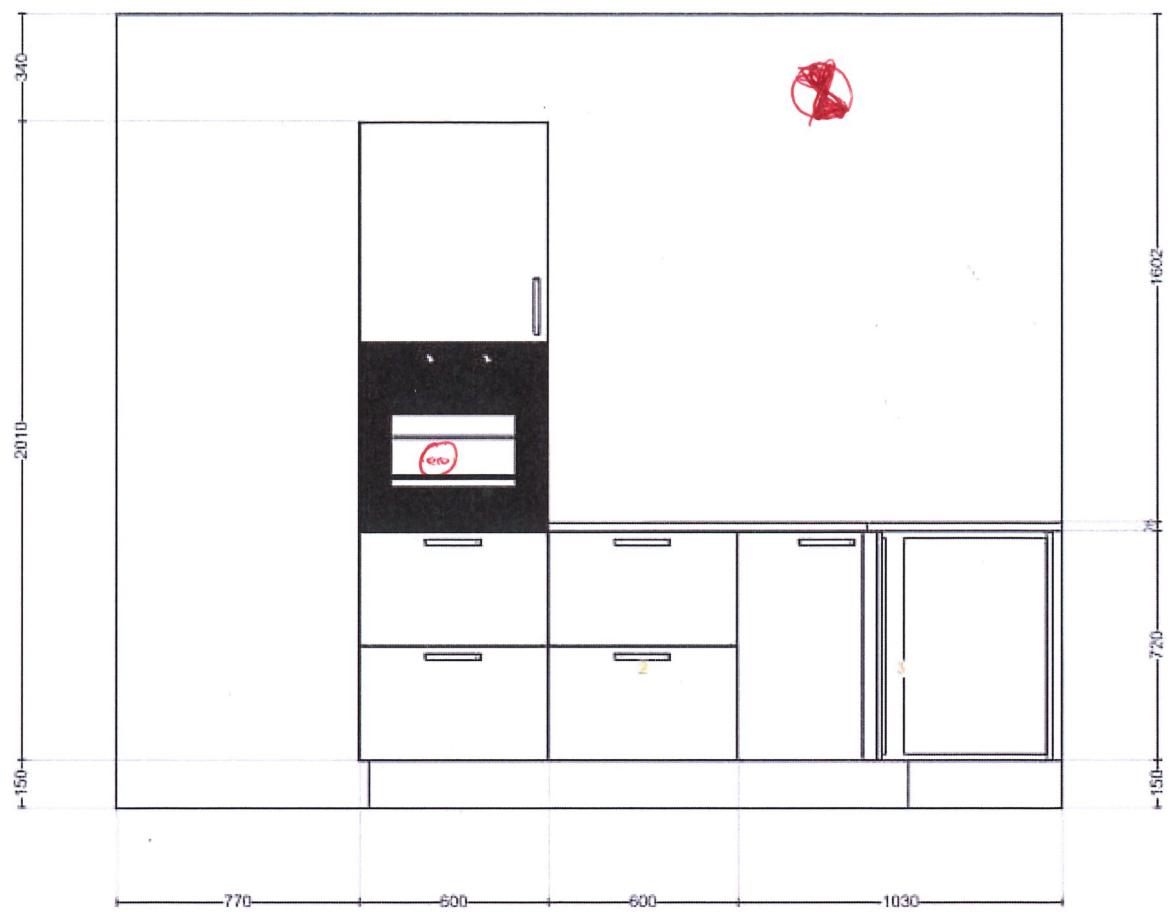


Indication 15,2 A.





8. Prendre en compte les normes d'accessibilité

Avec l'âge, nombreux sont les séniors éprouvant des difficultés à se déplacer ou contraints d'utiliser un fauteuil roulant. Il faut donc prévoir une cuisine aménagée pour les personnes à mobilité réduite :

- Prévoir un passage libre de 150 cm devant chaque élément de la cuisine.
- La partie basse de l'évier et de la plaque de cuisson doit être dégagée d'au moins 30 cm de profondeur afin de pouvoir y accéder avec un fauteuil.
- L'évier doit se situer à environ 85 cm du sol.
- La hauteur sous l'espace vide situé sous l'évier doit être d'environ 70 cm.

